

S

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8230
8 novembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 NOVEMBRE 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir, comme suite à ma lettre No 5304 en date du 4 novembre 1967, que, dans la matinée d'aujourd'hui, une dizaine d'avions de chasse turcs ont pénétré sans avertissement dans l'espace aérien grec, qu'ils ont traversé sur une distance considérable, atteignant la presque île du mont Athos et l'île d'Éubée, au large des côtes de la péninsule hellénique.

Le Gouvernement grec a adressé une protestation officielle au Gouvernement turc au sujet de cette violation nouvelle et très grave de l'espace aérien grec.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Dimitri S. BITSIOS
